

LE 19 MAI 2015
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MIRABEL

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le mardi dix-neuf mai deux mille quinze, à dix-neuf heures, sous la présidence de M. le préfet, Jean Bouchard.

Sont présents les conseillers et conseillères :

M. Michel Lauzon
Mme Guylaine Coursol
MM David Marra-Hurtubise
François Bélanger
Patrick Charbonneau
Pierre-Paul Meloche
Mme Francine Charles
M. Guy Laurin

Sont également présents :

M. Mario Boily, directeur général
Mme Suzanne Mireault, secrétaire.

Est absente :

Mme Louise Lavoie, directrice générale adjointe

MRC-30-2015 Adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la Ville de Mirabel de façon à :

- remplacer les chapitres actuels portant les numéros « 1 » à « 5 » par de nouveaux chapitres portant les numéros « 1 » à « 6 »;**
- modifier l'Annexe « I » intitulée « Document complémentaire » à des fins de concordance au Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement de la Communauté Métropolitaine de Montréal et aux orientations gouvernementales ainsi que pour l'ajout d'éléments normatifs existants dans les Règlements de Contrôle Intérimaire en vigueur;**
- remplacer l'ensemble du contenu de l'Annexe cartographique du schéma actuel par une nouvelle cartographie;**
- abroger le plan d'action du schéma actuel. (XA 100) (PS-203)**

Il est proposé et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PS-203 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la Ville de Mirabel de façon à :

- remplacer les chapitres actuels portant les numéros « 1 » à « 5 » par de nouveaux chapitres portant les numéros « 1 » à « 6 »;
- modifier l'Annexe « I » intitulée « Document complémentaire » à des fins de concordance au Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement de la Communauté Métropolitaine de Montréal et aux orientations

gouvernementales ainsi que pour l'ajout d'éléments normatifs existants dans les Règlements de Contrôle Intérimaire en vigueur;

- remplacer l'ensemble du contenu de l'Annexe cartographique du schéma actuel par une nouvelle cartographie;
- abroger le plan d'action du schéma actuel.

De créer une commission du conseil de la MRC afin de soumettre à la consultation les modifications envisagées par ce projet de règlement. Cette commission sera présidée par le préfet et formée de tous les membres du conseil. La secrétaire agira à titre de secrétaire de la commission.

Que cette consultation ait lieu par la tenue d'une seule assemblée publique qui aura lieu le lundi 15 juin 2015 à 19 h, à l'hôtel de Ville de Mirabel, au 14111, Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Ville de Mirabel.

Et finalement de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire son avis sur la modification proposée par le présent projet de règlement numéro PS-203.

MRC-31-2015 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la Ville de Mirabel de façon à :

- remplacer les chapitres actuels portant les numéros « 1 » à « 5 » par de nouveaux chapitres portant les numéros « 1 » à « 6 »;
- modifier l'Annexe « I » intitulée « Document complémentaire » à des fins de concordance au Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement de la Communauté Métropolitaine de Montréal et aux orientations gouvernementales ainsi que pour l'ajout d'éléments normatifs existants dans les Règlements de Contrôle Intérimaire en vigueur;
- remplacer l'ensemble du contenu de l'Annexe cartographique du schéma actuel par une nouvelle cartographie;
- abroger le plan d'action du schéma actuel. (XA 100) (PS-203)

Avis de motion est donné unanimement qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la Ville de Mirabel de façon à :

- remplacer les chapitres actuels portant les numéros « 1 » à « 5 » par de nouveaux chapitres portant les numéros « 1 » à « 6 »;
- modifier l'Annexe « I » intitulée « Document complémentaire » à des fins de concordance au Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement de la Communauté Métropolitaine de Montréal et aux orientations gouvernementales ainsi que pour l'ajout d'éléments normatifs existants dans les Règlements de Contrôle Intérimaire en vigueur;
- remplacer l'ensemble du contenu de l'Annexe cartographique du schéma actuel par une nouvelle cartographie;
- abroger le plan d'action du schéma actuel. (XA 100) (PS-203)

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

MRC-32-2015 Adoption d'un document indiquant la nature des modifications que la Ville de Mirabel doit apporter à sa réglementation d'urbanisme advenant la mise en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la Ville de Mirabel de façon à :

- remplacer les chapitres actuels portant les numéros « 1 » à « 5 » par de nouveaux chapitres portant les numéros « 1 » à « 6 »;**
- modifier l'Annexe « I » intitulée « Document complémentaire » à des fins de concordance au Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement de la Communauté Métropolitaine de Montréal et aux orientations gouvernementales ainsi que pour l'ajout d'éléments normatifs existants dans les Règlements de Contrôle Intérimaire en vigueur;**
- remplacer l'ensemble du contenu de l'Annexe cartographique du schéma actuel par une nouvelle cartographie;**
- abroger le plan d'action du schéma actuel. (XA 100)(PS-203)**

Il est proposé et résolu unanimement :

D'adopter le document numéro D-PS-203 préparé le 19 mai 2015 par l'urbaniste, qui indique la nature des modifications que la Ville de Mirabel devra apporter à ses règlements d'urbanisme advenant la mise en vigueur du règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la Ville de Mirabel de façon à :

- remplacer les chapitres actuels portant les numéros « 1 » à « 5 » par de nouveaux chapitres portant les numéros « 1 » à « 6 »;
- modifier l'Annexe « I » intitulée « Document complémentaire » à des fins de concordance au Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement de la Communauté Métropolitaine de Montréal et aux orientations gouvernementales ainsi que pour l'ajout d'éléments normatifs existants dans les Règlements de Contrôle Intérimaire en vigueur;
- remplacer l'ensemble du contenu de l'Annexe cartographique du schéma actuel par une nouvelle cartographie;
- abroger le plan d'action du schéma actuel. (XA 100) (PS-203)

Jean Bouchard, préfet

Suzanne Mireault, secrétaire